

## **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

**Présents** : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, GALLIFET Bernard.

**Absents avec pouvoir** : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à METRAL Evelyne  
SAUNIER Isabelle donne pouvoir à LAMOURY Michelle.

**Absents** : GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

**Secrétaire de séance** : LAMOURY Michelle

**Rédacteur du compte rendu** : CROUZET Rémy

Ouverture de séance : 20 heures

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

### **Ordre du jour** :

- **Délibérations** :
  - Autorisation d'engagement des crédits d'investissement pour l'année 2026
  - Admission de créances irrécouvrables en non-valeur
  - Adoption du règlement du cimetière
  - Projet Artas Demain : demande de subvention DETR-DSIL
  - Echange entre les parcelles AC484 et C691
  - Débat d'orientation budgétaire
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

**Délibération n° D 2026-01-28 / 01**

**FINANCES : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et L2121-29,

Vu la délibération n°2025-05-03-03 du 1<sup>er</sup> mars 2025 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026,
- **PRECISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différentes opérations et chapitres de dépenses d'investissement :

| Chap /art  | Libellé                                | Nouveaux crédits votés en 2025 | Montant autorisé avant le vote du BP 2026 |
|------------|----------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>204</b> | <b>Subventionsd'équipement versées</b> | <b>3 105.00 €</b>              | <b>776.25 €</b>                           |
| <b>16</b>  | <b>Emprunts et dettes assimilés</b>    | <b>17 458.04 €</b>             | <b>4 364.51 €</b>                         |
| <b>041</b> | <b>Opérations patrimoniales</b>        | <b>20.00 €</b>                 | <b>5.00 €</b>                             |

| Chap /art    | Libellé                                                   | Nouveaux crédits votés en 2025 | Montant autorisé avant le vote du BP 2026 |
|--------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Op.</b>   | <b>Dépenses d'équipement incluses dans des opérations</b> | <b>1 167 676.76€</b>           | <b>291 919.19 €</b>                       |
|              | Opération 101                                             | 79 466.98 €                    | 19 866.75 €                               |
|              | Opération 102                                             | 115 538.17 €                   | 28 884.54 €                               |
|              | Opération 104                                             | 43 144.61 €                    | 10 786.15 €                               |
|              | Opération 110                                             | 13 000.00 €                    | 3 250.00 €                                |
|              | Opération 113                                             | 13 000.00 €                    | 3 250.00 €                                |
|              | Opération 117                                             | 284 627.00 €                   | 71 156.75 €                               |
|              | Opération 118                                             | 280 000.00 €                   | 70 000.00 €                               |
|              | Opération 121                                             | 338 900.00 €                   | 84 725.00 €                               |
| <b>TOTAL</b> |                                                           | <b>1 188 259.80 €</b>          | <b>297 064.95 €</b>                       |

**Délibération n° D 2026-01-28 / 02**

**FINANCES : CREANCES ADMISES EN NON VALEUR**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. L2121-29 et L.2122-21,

Vu le référentiel comptable M57,

Vu la demande d'admission en non-valeur faite par le Comptable public le 13 janvier 2026,

Considérant la nécessité de faire constater ces charges pour la collectivité créancière,

Considérant la liste des créances irrécouvrables d'un montant de 371.09 €,

Considérant que les dépenses résultant du constat des créances admises en non-valeur sont à prévoir sur l'exercice 2026 et imputées à l'article 6541,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** que les créances irrécouvrables sont admises en non-valeur pour un montant de 371.09 €.
- **DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur l'exercice budgétaire 2026 sur les crédits du compte 6541.

**Délibération n° D 2026-01-28 / 03**

#### **ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL**

Le règlement du cimetière a été mis en place il y a plusieurs années mais il apparaît aujourd'hui nécessaire de revoir ce règlement afin de le mettre en conformité avec le nouveau logiciel cimetière dont s'est doté la commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la nouvelle proposition de règlement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **ADOpte** le règlement du cimetière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce règlement.

**Délibération n° D 2026-01-28 / 04**

#### **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement du centre bourg et explique que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et de la DSIL dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg.

**Délibération n° D 2026-01-28 / 05**

#### **ECHANGE ENTRE LES PARCELLES AC 484 ET C 691**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée délibérante que monsieur et madame ROUSSET Christian et Anne-Marie, propriétaires de la parcelle C 655, souhaitent diviser leur propriété en trois parties : un lot à bâtir (A), une partie à céder à la Commune d'ARTAS (B) et une partie pour l'accès au lot à bâtir (C).

L'accès au lot à bâtir (A) se fera par le lot C ainsi que par la parcelle AC484 qui est une propriété communale.

Ainsi afin de clarifier la gestion de ces espaces, la Commune d'Artas et les époux ROUSSET ont souhaité procéder à une régularisation foncière par un échange de parcelles. L'échange foncier interviendra sans soulte entre les parcelles AC 484 et C 691.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un échange sans soulte des parcelles suivantes :

| Parcelle | Superficie         | Propriétaire avant échange | Propriétaire après échange |
|----------|--------------------|----------------------------|----------------------------|
| C 691    | 231 m <sup>2</sup> | M et Mme ROUSSET           | Commune d'ARTAS            |
| AC 484   | 75 m <sup>2</sup>  | Commune d'ARTAS            | M et Mme ROUSSET           |

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29,

Vu le plan de division et de bornage en date du 22/01/2026,

Vu la copie du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites en date du 15/01/26,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de procéder à un échange sans soulte des parcelles suivantes :

| Parcelle | Superficie         | Propriétaire avant échange | Propriétaire après échange |
|----------|--------------------|----------------------------|----------------------------|
| C 691    | 231 m <sup>2</sup> | M et Mme ROUSSET           | Commune d'ARTAS            |
| AC 484   | 75 m <sup>2</sup>  | Commune d'ARTAS            | M et Mme ROUSSET           |

- **PRECISE** que les frais liés à cette transaction seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

## DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

*Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,*

*Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :*

**Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :**

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

### TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

| DATE | FOURNISSEUR | TRAVAUX / DESCRIPTIF | PRIX HT |
|------|-------------|----------------------|---------|
|------|-------------|----------------------|---------|

|            |                      |                                                      |            |
|------------|----------------------|------------------------------------------------------|------------|
| 15/01/2026 | NATURALIS            | PRODUITS PHYTO                                       | 1 561.63 € |
| 15/01/2026 | ALAIN VIVIER         | GOULOTTES POUR INSTALLATION FIBRE AU GROUPE SCOLAIRE | 325.00 €   |
| 14/01/2026 | ALAIN VIVIER         | ECLAIRAGE EXTERIEUR GROUPE SCOLAIRE                  | 830.00 €   |
| 14/01/2026 | PLOMBERIE CHATEL     | REMPLACEMENT MITIGEUR WC PUBLIC                      | 165.00 €   |
| 12/01/2026 | SIMATEL              | PROGRAMMATEUR CAPOT LAVE VAISSELLE                   | 513.40 €   |
| 08/01/2026 | E2S                  | RECHERCHE FUITE POMPE A CHALEUR GYMNASSE             | 4 059.11 € |
| 06/01/2026 | FASSION TP           | RAMPE ACCES PROVISoire AUX COMMERCES                 | 7 656.00 € |
| 05/01/2026 | REY PARCS ET JARDINS | TONTES 2026                                          | 2 000.98 € |
| 19/12/2025 | PLOMBERIE CHATEL     | TRAVAUX WC PERISCOLAIRE + ECOLE                      | 1 200.00 € |
| 11/12/2025 | PLOMBERIE CHATEL     | INSTALLATION ADOUCISSEUR ECOLE                       | 1 580.00 € |
| 02/12/2025 | ALAIN VIVIER         | REMPLACEMENT REGLETTE LED ENTREE GARDERIE            | 180.00 €   |

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

#### DECLARATIONS PREALABLES

| N° Dossier      | Demandeur                                     | Adresse                            | Objet                                               | Date de la demande | Date de la décision       |
|-----------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|
| DP0380152500068 | JOACHIM BENJAMIN                              | 117 CHEMIN DU MARTIN               | CLOTURE et MODIFICATION MENUISERIES                 | 27/08/25           | 15/12/25<br>(SANS SUITE)  |
| DP0380152500083 | SCI BARSJ                                     | CHEMIN DE LA PETITE FORET          | DIVISION DE PARCELLES                               | 04/11/25           | 15/11/25<br>(FAVORABLE)   |
| DP0380152500085 | BALLET JEREMY ALLEGATIERE MORGANE             | 170 CHEMIN DES COMBETTES – LOT N°4 | CLOTURE                                             | 09/11/25           | 23/12/25<br>(FAVORABLE)   |
| DP0380152500086 | BETHEL ENERGIE pour DUCHENE SEBASTIEN         | 90 CHEMIN DE LA BROUSSE            | INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUES                        | 12/11/25           | 05/12/25<br>(FAVORABLE)   |
| DP380152500089  | GENATTAZ DANIEL                               | THUILLIERE                         | LOCAL POUR BATTERIES + INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUES | 20/11/25           | 15/12/25<br>(FAVORABLE)   |
| DP0380152500091 | BERNARD CHRISTOPHE                            | 29 CHEMIN DES GRANGES              | MODIFICATION OUVERTURE                              | 25/11/25           | 23/12/25<br>(FAVORABLE)   |
| DP0380152500092 | GPE MAISON AUTONOME pour CHEMIN REMY-FRANCOIS | 3 LOT LA FARFATIERE                | INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUES                        | 26/11/25           | 15/12/25<br>(FAVORABLE)   |
| DP380152500093  | ROUSSET CHRISTIAN                             | IMPASSE DU CIMETIERE               | DIVISION PARCELLES                                  | 27/11/25           | 16/12/25<br>(FAVORABLE)   |
| DP380152500094  | ROCHE ANNIE                                   | 146 CHEMIN DE FAYARDON             | INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUES                        | 27/11/25           | 16/12/25<br>(FAVORABLE)   |
| DP0380152500095 | PETOT ALICE                                   | 360 RUE DU METRAS – LOT N°19       | CLOTURE                                             | 28/11/25           | 23/12/25<br>(DEFAVORABLE) |
| DP0380152500097 | DE FALCO JONATHAN                             | 170 CHEMIN DES COMBETTES – LOT N°2 | INSTALLATION PERGOLA BIOCLIMATIQUE                  | 04/12/25           | 23/12/25<br>(DEFAVORABLE) |

|                 |                                     |                         |                              |          |                         |
|-----------------|-------------------------------------|-------------------------|------------------------------|----------|-------------------------|
| DP0380152500099 | SOLEIL ET CLIMAT pour CHERON ARNAUD | 90 CHEMIN DES COMBETTES | INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUES | 09/12/25 | 17/12/25<br>(FAVORABLE) |
| DP0380152500100 | BERNARD CHRISTOPHE                  | 29 CHEMIN DES GRANGES   | ENDUIT FACADE                | 12/12/25 | 20/12/25<br>(FAVORABLE) |
| DP0380152500101 | SERCLERAT JEROME                    | 278 CHEMIN DE RADOIRE   | PERGOLA                      | 15/12/25 | 17/12/25<br>(FAVORABLE) |
| DP0380152500102 | VALEOS pour CHENAVIER               | 35 RUE DES GUINIERES    | INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUES | 17/12/25 | 13/01/26<br>(FAVORABLE) |

## PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

| N° Dossier      | Demandeur                             | Adresse                  | Objet                                                | Demande  | Décision                |
|-----------------|---------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------|----------|-------------------------|
| PC0380152500019 | SOFFIETTI JEROME et FERNANDEZ MAGALIE | 170 CHEMIN DES COMBETTES | CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE                     | 07/10/25 | 02/12/25<br>(REFUSE)    |
| PC0380152500021 | GUILLAUD JONATHAN et DUCREUX LUDIVINE | 360 RUE DU METRAS        | CONSTRUCTION MAISON PLEIN PIED AVEC GARAGE INTEGRE   | 23/10/25 | 16/12/25<br>(FAVORABLE) |
| PC0380152500024 | INDIVISION SIMONDANT ALISON           | 50 CIME DU BARROZ        | CONSTRUCTION MAISON NEUVE EN R+1 DANS UN BUT LOCATIF | 12/12/25 | 16/01/25<br>(FAVORABLE) |

## INFORMATIONS DIVERSES

### Débat d'orientation budgétaire 2026

Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ainsi que l'analyse de l'exercice 2025, actuellement en cours de clôture. Il est constaté que le tuilage prolongé et le licenciement intervenu en 2025 ont affecté la capacité d'autofinancement de la commune, bien qu'elle soit repassée au-dessus du seuil des 200 000.00 €. Cette situation devra faire l'objet d'une attention particulière dans les années à venir.

Depuis 2015, les évolutions des dépenses et des recettes suivent une trajectoire parallèle, alors même que les équipements et les services à la population se sont développés. Une vigilance accrue est donc nécessaire afin de faire face à d'éventuels aléas.

Le territoire demeure fortement influencé par l'agglomération Nord Isère et la métropole lyonnaise, tandis que certaines communes voisines connaissent une attractivité croissante. La levée des contraintes d'urbanisation à Saint-Jean-de-Bournay et Chatonnay ouvre de nouvelles perspectives de développement. Les enjeux consistent à anticiper la concurrence des pôles d'attractivité nord et sud, à préserver et renforcer l'offre de services et de commerces de proximité, notamment dans les domaines de l'alimentation et de la santé. La consommation de foncier agricole étant limitée, la croissance démographique et résidentielle devra être prioritairement orientée vers les zones urbaines existantes.

Pour la réalisation des projets à venir, un recours à l'emprunt pourra être envisagé. La commune présente une situation financière saine, avec un encours de dette de 107 924 € en 2026 et un taux d'endettement très satisfaisant de 1,54 % en 2025.

Après étude de l'hypothèse d'une augmentation des taux d'imposition de 1 %, la commission finances a proposé de maintenir les taux 2025 pour l'exercice 2026. Celle-ci poursuivra ses travaux et présentera ses conclusions lors du Conseil municipal du 4 mars 2026.

Après échanges il est pris acte de ce DOB.

## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **✓ Service technique**

- HERMEL Kévin a pris ses fonctions de responsable de services techniques le 05 janvier 2026.
- Un agent du service technique est en arrêt de travail depuis le 22 janvier 2026 jusqu'au 04 février 2026.

### **✓ Service périscolaire**

- Un agent du service périscolaire est prolongé jusqu'au 06 février 2026.

## **TRAVAUX :**

- Tènement AC 343 rue des Alpes : Le désamiantage a été fait. La démolition est en cours. Mi-mars les travaux devraient être terminés.
- Terrasses de la Fontaine : Les locaux 1 et 2 sont en phase de finition. La rampe d'accès PMR est réalisée. La réception des travaux est prévue le 10/02 à 18 heures.
- Chantier Eglise : L'échafaudage sera démonté pour les vacances de février. Cette opération se sera globalement bien passée.

La visite de chantier dans le cadre de la Fondation du Patrimoine est prévue le 05 février après-midi.

## **DOSSIERS EN COURS :**

- Bar restaurant : Des repreneurs potentiels ont présenté leur projet aux riverains.
- Audit Energétique Groupe 1 – Groupe 2 : Une alternative va devoir être trouvée au chauffage fioul. Suite à l'audit énergétique il est préconisé de mettre en place une chaufferie bois, une isolation des murs par l'intérieur, une ventilation double flux et des changements de menuiserie. La société Coste et Perche nous conseille de traiter rapidement le problème de la chaufferie, des menuiseries bois et d'installer des panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Ces installations permettraient de passer l'échéance 2040 du décret tertiaire.
- GFU : Des poteaux doivent être installés à proximité de la mairie car XP FIBRE n'a pas l'accord d'ENEDIS pour se raccorder sur les poteaux existants.
- NEW DEAL : Le dossier de l'antenne téléphonie mobile a été déposé.
- DIA MARTIN : Une DIA concernant la propriété MARTIN a été reçue en Mairie. Mme MARTIN a fait diviser sa propriété en quatre lots. La DIA reçue le 08 janvier concerne le lot A. Une rencontre a été organisée avec la société EPORA, madame MARTIN et son agent immobilier. La partie C a été également examinée avec EPORA. Dans cette partie une servitude est demandée pour desservir les lots A et B. Un examen approfondi est en cours par la société EPORA.

## **INFORMATIONS :**

- SIRRA : Une proposition est faite par le SIRRA de réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour les propriétaires qui sont situés dans le périmètre à risque.

- BARBER SHOP : Une ouverture est prévue par monsieur HOARAU dans la rue des Alpes.
- Boucherie GERIN : L'installation est prévue le 14 février 2026. La signature du bail interviendra à compter du 10 février 2026.
- Gymnastique Artasienne Volontaire : Remerciements reçus pour la subvention accordée
- Le bulletin municipal n°97 est disponible.
- Plantation de la Haie : Cinq personnes ont participé à la plantation de la haie le 24 janvier dernier.

## **AGENDA :**

|             |                                                                    |
|-------------|--------------------------------------------------------------------|
| 29/01 09h30 | COPIL Artas Demain avec TOPOSCOPE et Personnes publiques associées |
| 31/01 09h00 | Bilan annuel Police Municipale                                     |
| 09/02 14h00 | Réunion de chantier démolition bar restaurant                      |
| 10/02 18h00 | Réception des locaux 1 et 2 des Terrasses de la Fontaine           |
| 11/02 09h00 | Réunion de cadrage graphisme montée de la Manchette                |
| 17/02 09h30 | Réunion gendarmerie pour la Vidéo protection                       |
| 17/02 14h00 | Réunion de chantier Eglise                                         |
| 03/03 20h30 | Réunion CCAS (CFU et BP 2026)                                      |
| 04/03 20H00 | Conseil municipal                                                  |

## **COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Bernard GALIFFET :**

Assemblée Générale de l'association Rando et Découvertes : Le club marche toujours bien : Il compte 192 adhérents : 134 femmes et 58 hommes.  
189 randonnées ont été organisées dans l'année avec 40 à 50 participants en moyenne par randonnée. Le budget 2025 s'élève à 43 000.00 €.

### **Julien ROUSSILLON :**

#### **11/01/26 Assemblée Générale de GALA :**

Les bilans financiers et moraux ont été adoptés. L'association se porte bien et la bonne ambiance entre les bénévoles permet de réaliser des manifestations avec de bons bénéfices. Les prochaines dates sont le concours de pétanque le 11 juillet 2026 et la matinée saucisses à la beaujolaise le 10 octobre 2026.

23/01/26 Assemblée Générale de AAPPMA : (association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) de Saint-Jean de Bournay.

Cette association est basée sur Saint-Jean-de-Bournay mais elle rayonne sur l'ensemble du territoire. Plusieurs de ses membres sont Artasiens. En prenant une carte de pêche directement auprès de cette association, il est possible d'aller pêcher sur différents secteurs tels que la Gervonde ou l'étang de Montjoux. Les membres recherchent activement des bénévoles pour les soutenir dans les lâchés de truites et pour organiser la fête de la pêche qui aura lieu le 30 mai 2026. Bonne ambiance et partage de connaissances seront présents.

#### **23/01/2026 Assemblée Générale de MEMOIRE ET PATRIMOINE :**

La commune a remercié cette association pour son don dans le cadre de la restauration du clocher de l'église. Les bilans financiers et moraux ont été adoptés et les bénévoles sont heureux des réussites de leurs expositions d'artistes à la grange Chevrotière. Le prochain rendez-vous phare est l'exposition sur la tendresse en juin 2026 qui permettra à plus de 20 artistes d'exposer. Le projet du cadran solaire sur le mur d'école est en phase de finalisation et une inauguration est prévue aux environs du solstice d'été. 2026 marque également les 30 ans de cette association qui est toujours à la recherche d'anecdotes sur l'histoire d'Artas.

### **Michelle LAMOURY :**

#### **SMICTOM de la Bièvre : mercredi 10 décembre 2025**

- Attribution du marché de transport des emballages ménagers et papiers à Trans\_Natural pour un montant d'environ 500 000.00 € sur 4 ans
- Mise en place du prélèvement automatique des participations des EPCI
- Cession à titre gracieux des 4 broyeurs, dont 2 à Bièvre Isère
- Une meilleure qualité du tri est observée avec le regroupement des Points d'Apports Volontaires

#### **Commission Famille Solidarité : jeudi 11 décembre 2025**

- Appel à projet du Contrat Local de Santé : subvention de 10 000€/an pendant 3 ans attribuée à ADELIS à Saint Siméon de Bressieux pour un point d'accueil jeunesse
- Proposition de règlement des crèches
- Proposition de règlement des ALSH pour accueillir les enfants AEEH sur des ½ journées

#### **Commission Famille Solidarité : mardi 20 janvier 2026**

- Proposition de budget 2026. Le budget comprend la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et le Service Solidarité. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 5 757 000.00 €, le reste à charge pour Bièvre Isère Communauté est de 48%. 30% des agents de la Communauté de Communes sont affectés au pôle Famille Solidarité

#### **Conseil d'Administration de Palombie : lundi 26 janvier 2026**

- Bilan financier positif
- Activités 2025 : 7 enfants, avec 1 retour en famille et 1 arrivée. Dans l'ensemble, le groupe est le même depuis 3 ans.
- Perspectives quand le contexte politique le permettra : investir dans un nouveau bâtiment pour un accueil multi-site.

### **Suzanne GUETAT :**

#### **Assemblée Générale Au Fil d'Artas : lundi 6 octobre 2025**

Dernière assemblée générale car l'association sera dissoute. Le bilan est néanmoins positif, le solde créditeur sera distribué à 2 associations qui s'occupent d'enfants à besoins particuliers.

Le vide-grenier a eu lieu le 23 juin 2025 à la salle d'animation de la Chaplanière. Cette manifestation a été un véritable succès. Elle sera reprise en juin 2026 par l'association Club Soleil d'Automne.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,  
Martial SIMONDANT



La secrétaire de séance,  
Michelle LAMOURY

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Lamoury', written in a cursive style.